



Réunion de l'interinformation Statistiques sociales du 27 novembre 2008

SYNTHÈSE

*L'interinformation « Statistiques sociales », réunie le 27 novembre sous la présidence de Claire Bazy-Malaurie, a rassemblé une cinquantaine de personnes. La réunion était entièrement consacrée au **moyen terme 2009-2013**. Après un bilan du programme à moyen terme 2004-2008 par Bernard Guibert, Stéfan Lollivier, rapporteur de l'interinformation, a exposé les orientations du programme à moyen terme 2009-2013. L'accompagnement de la diffusion du recensement de la population selon la nouvelle méthode constituera un point fort. Le suivi des recommandations des rapports sur les inégalités (Freyssinet), sur l'emploi et le chômage (de Foucauld), sur le pouvoir d'achat (Quinet) marqueront les cinq années à venir. Stéfan Lollivier a fait un point très détaillé sur la mise en œuvre du rapport Freyssinet par le système statistique. Le moyen terme 2009-2013 se caractérise, en outre, par un usage croissant des données administratives. Les nomenclatures sociales et socio-économiques, l'exclusion du logement, la formation tout au long de la vie, la santé au travail seront des thèmes à approfondir. Philippe Askénazy et Michel Gollac sont intervenus sur ce dernier sujet. Le premier a présenté les impacts de l'organisation du travail sur la santé tandis que le second a décrit le dispositif statistique mis en place pour répondre à la demande du rapport Nasse-Légeron sur le stress au travail. Les cinq enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

D'après le **bilan dressé par Bernard Guibert sur le programme à moyen terme 2004-2008**, la plupart des avis pris en 2003 sur les statistiques sociales ont été suivis d'effet ou sont en passe de l'être. De gros chantiers ont été engagés, notamment le nouveau recensement de la population et l'utilisation à des fins statistiques des sources administratives. Les travaux menés au cours des cinq dernières années se sont centrés sur trois thématiques : l'amélioration de la description du marché du travail (suite au rapport de Foucauld), une meilleure appréhension des inégalités (suite au rapport Freyssinet) et des analyses longitudinales des transformations des conditions de vie (Silc, Elfe,...).

Stéfan Lollivier a ensuite présenté **le programme à moyen terme 2009-2013**. Celui-ci se situe dans le prolongement du précédent moyen terme. Il est structuré autour de la demande européenne de plus en plus prégnante sur les opérations statistiques nationales et par les travaux du Cnis. Il sera encore marqué par un usage croissant des sources administratives tant dans des domaines traditionnels d'utilisation (emploi, revenus,...) que dans des domaines plus nouveaux (sécurité, retraite, prix et comparaisons spatiales de prix). Le développement de données longitudinales se poursuivra comme la mise en œuvre de l'échantillon démographique permanent. La connaissance de la formation initiale et tout au long de la vie constituera un axe fort dans le programme des cinq prochaines années. Le recensement de la population (RP) mobilisera toujours les efforts de l'Insee. La diffusion et la mise à disposition de ses résultats devront en particulier faire l'objet d'une grande attention. Le RP continuera, par ailleurs, à innover notamment pour la collecte (par internet) et pour géolocaliser l'information. Les nomenclatures sociales seront également au cœur des préoccupations : la CITP (classification internationale type des professions, ISCO en anglais) qui est déjà arrêtée sera mise en œuvre. La

réflexion se poursuivra sur la classification internationale type de l'éducation (CITE) tandis que l'élaboration de l'ESeC (european socioeconomic classification) devrait nettement avancer avec notamment la présentation à Eurostat du projet français préparé par l'Insee dès la mi-2009.

Stéfan Lollivier a ensuite présenté un bilan détaillé de la mise en œuvre des recommandations du rapport Freyssinet sur les inégalités. En termes d'infrastructures statistiques, de gros chantiers sont en cours plus particulièrement dans le domaine des revenus. La qualité de l'enquête « Revenus fiscaux » a été améliorée pour les revenus sociaux et les revenus du patrimoine. Les premiers sont désormais déterminés par le transfert des prestations versées par les caisses d'allocations familiales alors que le montant total des seconds est estimé par imputation. Des expériences sont, par ailleurs, menées pour calculer des loyers imputés (loyers que les propriétaires « se versent » à eux-mêmes). De plus, la taille de l'enquête « Revenus fiscaux » va être fortement augmentée. La mesure des revenus dans les différentes enquêtes sera mise en cohérence autant qu'il est possible.

En terme d'emploi et de salaires, le rapprochement à titre expérimental entre le panel des DADS (déclarations annuelles de données sociales) et le fichier historique des demandeurs d'emploi est en cours. Ce panel sera de plus étendu aux trois fonctions publiques et un projet d'extension aux non-salariés est à l'étude. En 2012, sera rééditée une enquête auprès des personnes sans-abri. Elle sera précédée d'une enquête expérimentale sur l'agglomération de Toulouse en 2009.

La réunion a ensuite porté sur **la santé au travail**. **Philippe Askenazy** a tout d'abord fait un point sur l'impact de l'organisation du travail sur la santé. Au cours des dernières années, l'économie a connu de grandes évolutions marquées en particulier par un fort développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTC). Ces changements ont généré des modifications importantes de l'organisation du travail et l'apparition de nouveaux métiers. Ils se sont répercutés sur la santé au travail du fait du cumul des contraintes physiques et mentales et ont fait apparaître de nouveaux risques. De nombreuses disciplines se sont intéressées à la santé au travail. Toutes ont mis en évidence un lien entre les transformations du travail et l'apparition de nouvelles pathologies telles que les troubles musculo-squelettiques (TMS). L'émergence de ces préoccupations dans la demande sociale est à l'origine du rapport Nasse-Légeron sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail. Toutefois une meilleure analyse de ces risques ne doit pas se substituer à l'analyse des autres risques professionnels toujours présents.

Michel Gollac s'est ensuite exprimé sur l'observation statistique des risques psychosociaux.

Une des principales recommandations du rapport Nasse-Légeron est de construire un indicateur évaluant simultanément les conditions sociales de travail et l'état psychologique du sujet à partir d'une enquête statistique dont la procédure de conception est particulièrement complexe : l'Insee doit en garantir la fiabilité scientifique avec l'aide d'un collège d'expertise collective dont les règles de composition sont décrites de manière très précise (pluridisciplinarité, diversité des points de vue, traçabilité des expressions, qualité scientifique attestée, déclaration publique des intérêts détenus). La mise en place d'un tel dispositif se justifie par l'importance des difficultés liées à l'évaluation et à la compréhension des risques psychosociaux au travail. La définition du risque dépend de celle de la santé. Classiquement celle-ci se définit comme une absence de pathologie. Or l'organisation mondiale de la santé (OMS) la définit comme un état complet de bien être physique, mental et social. La rupture de cet état de bien-être est le plus souvent rapprochée des modifications de l'organisation globale de la société. D'une part, celles-ci se répercutent sur les caractéristiques psychiques des travailleurs, et d'autre part, elles entraînent des modifications dans l'organisation des entreprises et donc du travail. Aussi, les problèmes de santé des individus ne peuvent être rapportés à leurs seules caractéristiques individuelles. D'autres variables, en particulier les dimensions collectives sont à prendre en compte. Différents instruments ont déjà été utilisés pour mesurer les risques psychosociaux, en particulier, les déclarations des personnes concernées (recueil direct ou indirect, collecte par auto-questionnaire, par entretien en vis à vis ou téléphonique) ou l'observation experte avec le problème des outils conceptuels ou pratiques à utiliser et le choix des experts. Chaque procédure présente des avantages et des inconvénients. Aussi, une expertise collective et pluridisciplinaire, comme le recommande le rapport Nasse-Légeron, semble indispensable. L'Insee a constitué un collège d'expertise d'une vingtaine de membres. Ses travaux commenceront en décembre 2008. Il devrait émettre assez rapidement des recommandations en vue d'élaborer un tableau de bord provisoire à partir des sources existantes. Les premiers chiffres seront disponibles au cours du premier trimestre 2009. Le groupe proposera ultérieurement un système d'observation plus complet et pérenne reposant sur une source originale.

Enfin, la formation a accordé un avis d'opportunité favorable aux cinq enquêtes qui étaient présentées.